

حَدَّثَنَا مُحَمَّدٌ - هُوَ ابْنُ سَلَامٍ - قَالَ أَخْبَرَنَا عَبْدُ الْوَهَّابِ، عَنْ
 أَيُّوبَ، عَنْ حَفْصَةَ، قَالَتْ كُنَّا نَمْنَعُ عَوَاتِقَنَا أَنْ يَخْرُجْنَ فِي
 الْعِيدَيْنِ، فَقَدِمَتِ امْرَأَةٌ فَزَلَّتْ قَصْرَ بَنِي خَلْفٍ، فَحَدَّثَتْ عَنْ
 أُخْتِهَا، وَكَانَ زَوْجُ أُخْتِهَا غَزَا مَعَ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ
 ثِنْتَيْ عَشْرَةَ، وَكَانَتْ أُخْتِي مَعَهُ فِي سِتٍّ. قَالَتْ كُنَّا نُدَاوِي
 الْكَلَمَى، وَنَقُومُ عَلَى الْمَرْضَى، فَسَأَلْتُ أُخْتِي النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ
 عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أَعَلَى إِحْدَانَا بَأْسٌ إِذَا لَمْ يَكُنْ لَهَا جِلْبَابٌ أَنْ لَا
 تَخْرُجَ قَالَ " لِتَلْبِسَهَا صَاحِبَتُهَا مِنْ جِلْبَابِهَا، وَلْتَشْهَدْ الْخَيْرَ
 وَدَعْوَةَ الْمُسْلِمِينَ ". فَلَمَّا قَدِمَتْ أُمُّ عَطِيَّةٍ سَأَلَتْهَا أَسْمَعْتَ النَّبِيَّ
 صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَتْ بِأَبِي نَعَمْ - وَكَانَتْ لَا تَذْكُرُهُ إِلَّا
 قَالَتْ بِأَبِي - سَمِعْتَهُ يَقُولُ " يَخْرُجُ الْعَوَاتِقُ وَذَوَاتُ الْخُدُورِ، أَوْ

الْعَوَاتِقُ ذَوَاتُ الْخُدُورِ وَالْحَيْضُ، وَلَيَشْهَدَنَّ الْخَيْرَ وَدَعْوَةُ
الْمُؤْمِنِينَ، وَيَعْتَزِلُ الْحَيْضُ الْمُصَلَّى. " قَالَتْ حَفْصَةُ فَقُلْتُ
الْحَيْضُ فَقَالَتْ أَلَيْسَ تَشْهَدُ عَرَفَةَ وَكَذَا وَكَذَا



Rapporté par Aiyub : Hafsa a dit : « Nous interdisions à nos jeunes femmes de sortir pour les deux prières de l'`Id. Une femme est venue et a séjourné au palais de Bani Khalaf et elle a raconté au sujet de sa sœur dont le mari a participé à douze batailles avec le Prophète (ﷺ) et sa sœur l'a accompagné dans six d'entre elles. Elle a dit : "Nous soignons les blessés, nous nous occupons des malades et une fois j'ai demandé au Prophète : 'Est-ce un problème pour l'une d'entre nous de rester à la maison si elle n'a pas de voile ?' Il a dit : 'Elle doit se couvrir avec le voile de sa compagne et participer aux bonnes actions et aux



rassemblements des musulmans.’ Quand Um `Atiya est venue, je lui ai demandé si elle avait entendu cela du Prophète. Elle a répondu : ‘Oui. Que mon père soit sacrifié pour lui ! (Chaque fois qu’elle mentionnait le Prophète (ﷺ), elle disait cela.) J’ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : ‘Les jeunes filles non mariées, les femmes mûres qui restent souvent à l’écart, ou les jeunes filles non mariées qui restent souvent à l’écart, et les femmes qui ont leurs règles doivent sortir et participer aux bonnes actions et aux rassemblements des croyants, mais les femmes qui ont leurs règles doivent rester à l’écart du lieu de prière.’” Hafsa a demandé à Um `Atiya, étonnée : « Tu dis les femmes qui ont leurs règles ? » Elle a répondu : « Une femme qui a ses règles ne va-t-elle pas à `Arafat (au Hajj) et à d’autres rassemblements ? »